

### **Immeuble communal 6 bis rue de Dole - Bail au profit du Cercle Interadministratif de Besançon**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par bail du 17 février 1987, la Ville de Besançon a mis à disposition du Cercle Interadministratif de Besançon (CIB) divers locaux situés dans l'immeuble communal 6 bis rue de Dole à Besançon, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987 moyennant un loyer de 78 638 F révisable tous les ans.

En 1996, la location s'est poursuivie tacitement dans l'attente qu'une décision soit prise par le Conseil d'Administration du CIB, sur une éventuelle acquisition du bâtiment.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1997, un bail d'une durée d'un an est intervenu, reprenant les conditions antérieures.

Fin 1997, le CIB a finalement renoncé à l'achat des locaux et a émis le souhait d'une révision à la baisse de son loyer. Une nouvelle estimation de la valeur locative a donc été demandée au Service des Domaines. Au vu de la réponse faite par cette administration, il s'avère qu'une réduction ne peut être envisagée ; il est donc proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Patrimoine :

- de conclure avec le CIB un nouveau contrat aux conditions suivantes :

\* Consistance actuelle des locaux + deux emplacements de stationnement au sous-sol

\* Durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 1998

\* Loyer : 96 910 F annuel, révisé chaque année selon les variations de l'indice INSEE du coût de la construction, l'indice de référence étant celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 1997 (1060).

- d'autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir sur ces bases.

Il est à noter que le bail du 22 octobre 1987 portant sur le deuxième emplacement de stationnement est résilié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.*